

Projet CITIES - Réaffectation d'une participation financière de la CEE

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a été choisie par la Commission des Communautés Européennes (CEE) pour représenter la France dans le projet CITIES. Ce projet qui regroupe 12 villes de chaque État membre de la CEE, a pour objectif la création d'un réseau d'échanges entre villes sur la problématique maîtrise urbaine de l'énergie.

Dans un premier temps, une publication sur des expériences réussies et innovantes de gestion urbaine de l'énergie par des villes a été réalisée et sera diffusée dans toutes les collectivités territoriales moyennes et grandes de la CEE.

Par lettre du 28 décembre 1990, la Direction Générale de l'Énergie de la CEE nous a attribué une aide financière de 5 000 Ecus (soit environ 34 500 F) à titre de compensation forfaitaire pour les travaux de préparation de ce document auxquels la Ville a collaboré.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir encaisser cette participation et de décider de réaffecter le produit de cette recette en dépenses pour compléter le financement de cette opération.

En cas d'accord, les crédits seront ouverts au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès encaissement de la participation, en recettes au chapitre 940.32/7379.00400 et en dépenses au chapitre 940.32/635.00400.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.